

Réunion du Bureau du CCP de l'ONUSIDA

DATE: lundi 15 mai 2023

HEURE: 13:30-14:30 (CET)

LIEU : en personne à ONUSIDA, Genève, Suisse, et réunion virtuelle sur Zoom

PARTICIPANTS :

Allemagne : Représentant la présidence du CCP : M. Binod Mahanty, référent Maladies infectieuses, politique de santé mondiale, ministère allemand de la Santé ; Dr Claudia Böhm, conseillère santé mondiale, mission permanente de l'Allemagne à Genève ; Mme Verena Kohlbrenner, Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Kenya : représentant le vice-président du CCP : Dr Peace Mutuma, Attaché de santé, Mission permanente du Kenya à Genève ; Mme Ruth Laibon Masha, National Syndemic Diseases Control Council, Nairobi, Kenya.

Brésil : représentant le rapporteur du CCP : Mme Débora Antônia Lobato Cândido, Deuxième secrétaire, Mission permanente du Brésil à Genève ; Mme Fernanda Manara Whately Paiva, Département du VIH/sida, de la tuberculose, de l'hépatite virale et des IST, Ministère de la Santé.

Représentant la délégation des ONG du CCP : Gaston Devisich, représentant de l'engagement communautaire, Fundación Huésped, Buenos Aires, Argentine ; Cecilia Chung, directrice principale des initiatives stratégiques et de l'évaluation, Transgender Law Center, États-Unis.

UNODC : représentant le Comité des organismes coparrainants : M. Ehab Salah, Point focal de l'ONUSIDA, Conseiller Prisons et VIH, UNODC Vienne, Autriche.

Secrétariat de l'ONUSIDA : M. Efraim Gomez, Chef du personnel, Cabinet ; M. Morten Ussing, Directeur, Gouvernance, Mme Samia Lounnas, conseillère principale en gouvernance ; Mme Adriana Hewson, responsable de la gouvernance et Mme Saliha Ozdemir, assistante en gouvernance.

ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION

1. Discussion sur le courrier reçu par la présidence du CCP de la part du Cabinet du Secrétaire général (EOSG) dans le cadre du suivi du paragraphe opérationnel 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC sur le Programme commun.

2. Questions diverses

Résumé de la réunion

Le Président du CCP a souhaité la bienvenue aux participants à la troisième réunion du Bureau du CCP de 2023 pour discuter et convenir de la marche à suivre en réponse au courrier reçu par le Président du CCP de la part du Cabinet du Secrétaire général dans le cadre du suivi du paragraphe opérationnel 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC sur le Programme commun : « *Demande au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI* ».

Le président ajoute à la rubrique AOB une discussion sur a) les dates des consultations informelles sur la résolution 2023 de l'ECOSOC au cours de la première semaine de juillet ; et b) une réunion du Bureau du CCP vers la fin du mois de mai pour que le président du CCIES présente les recommandations du rapport annuel 2023 du CCIES.

1. Discussion sur le courrier du Cabinet du Secrétaire général dans le cadre du suivi du paragraphe opérationnel 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC sur le Programme commun.

Le Président du CCP rappelle avoir reçu et partagé avec le Bureau un courrier de la part du Cabinet du Secrétaire général (EOSG) dans le cadre du suivi du paragraphe opérationnel (PO) 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC sur le Programme commun : *Demande au Secrétaire général de fournir un rapport, après consultation avec le CCP, concernant l'établissement d'une limite de deux mandats de quatre ans et les attentes en matière de résultats pour le directeur exécutif d'ONUSIDA, conformément aux meilleures pratiques du système des Nations Unies, comme recommandé par le CCI. (Voir courrier en annexe 1)*

Le Président du Bureau a indiqué avoir partagé un projet de réponse à l'EOSG qui sera discuté par les membres du Bureau.

Le Secrétariat a rappelé le contexte de la lettre de l'EOSG en rappelant aux membres du Bureau le processus concernant le PO 18 de la résolution 2021 de l'ECOSOC. Le Corps commun d'inspection du système des Nations unies (CCI) émet tous les 5 à 6 ans des recommandations pour chaque organisation des Nations unies à la suite d'examen thématiques ou organisationnels transversaux. Le CCI examine de manière générale les mécanismes de gouvernance et de responsabilité des organisations des Nations unies.

Pour référence aux paragraphes 77 et 78, le rapport 2019 du Corps commun d'inspection sur l'examen de la gestion et de l'administration de l'ONUSIDA

[14112019 UNAIDS PCB45 JIU REP 2019 EN.pdf](#) recommande ce qui suit :

77. *La durée du mandat du Directeur exécutif, qui constitue un poste de Secrétaire général adjoint des Nations Unies, n'est pas clairement définie dans le Modus operandi ou dans les autres documents étudiés par le CCI pour cette évaluation.*

78. *Les limitations des mandats des postes nommés par le Secrétaire général des Nations Unies sont considérées comme une zone grise. Toutefois, la pratique en vigueur consiste à les lier au mandat du Secrétaire général des Nations Unies et/ou de les faire durer jusqu'à cinq ans. La pratique consistant à fixer des durées explicites se développe pourtant dans le système des Nations Unies, en particulier dans les agences spécialisées et certaines autres entités.*

Dans ce même rapport [14112019 UNAIDS PCB45 JIU REP 2019 EN.pdf](#), le CCI a également recommandé que le CCP s'engage auprès du Secrétaire général des Nations Unies à envisager d'établir une limite de mandat pour le poste de Directeur exécutif afin d'apporter plus de certitude dans la planification de la succession et un pacte pour assurer la transparence en ce qui concerne les attentes en matière de performance.

Le Secrétariat a également rappelé que 7 recommandations du CCI adressées au CCP ont été établies par un groupe de travail du CCP, notamment en ce qui concerne le renforcement du rôle de contrôle et de responsabilité du CCP et la création d'un Comité de contrôle externe indépendant.

En outre, le rapport du CCI de 2009 (JIU/REP/2009/8) « *Sélection et conditions d'emploi des chefs de secrétariat au sein des organismes des Nations Unies* », aux paragraphes 72 et 73, a conclu que la limitation de la durée du mandat est une pratique mise en œuvre dans les institutions spécialisées, mais pas dans les fonds et programmes auxquels appartient l'ONUSIDA.

Le Président du CCP a résumé comme suit les éléments proposés dans le courrier de réponse du Président du CCP, qui fera l'objet de la présente réunion du Bureau :

- L'Allemagne a demandé à l'EOSG d'assurer le suivi du PO 18 dans la résolution 2021 de l'ECOSOC.
- Le courrier de réponse proposé par la présidence du CCP regrette la décision du secrétaire général des Nations unies concernant la limitation du mandat du Directeur exécutif de l'ONUSIDA.
- Le courrier de réponse proposé cherche à clarifier le rôle du CCP en termes d'attentes de performance pour la fonction de Directeur exécutif de l'ONUSIDA, comme indiqué dans le Rapport 2021 du CCP à l'ECOSOC.

Le Président du CCP a indiqué qu'il souhaitait envoyer le courrier au nom du Bureau du CCP et qu'il espérait en discuter et en approuver le contenu au cours de la réunion, et il a demandé le soutien du Bureau pour procéder en conséquence.

Un membre du Bureau a demandé des éclaircissements sur le rôle du Bureau du CCP dans le processus de réponse au courrier de l'EOSG. Le Secrétariat a précisé qu'il n'existe pas de canal de communication formel direct entre le CCP et le Secrétaire général des Nations unies. En cas de besoin, le CCP transmettrait donc les préoccupations et les informations à l'ECOSOC, l'organe fondateur des Nations unies, qui pourrait alors faire appel à l'EOSG. Toutefois, le processus de consultation s'inscrit dans le cadre du suivi d'un point spécifique d'une résolution de l'ECOSOC demandant au Secrétaire général de soumettre un rapport sur la durée du mandat et les attentes en matière de performance pour la fonction de Directeur exécutif de l'ONUSIDA, après consultation du CCP.

Le Secrétariat a rappelé le rôle du Bureau du CCP dans l'annexe 3 du [Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA](#) comme suit :

Le bureau du Conseil de Coordination du Programme (CCP) est appelé à maximiser l'efficacité et l'efficience du CCP. Plus spécifiquement, le bureau du CCP a la fonction de coordonner le programme de travail du CCP pour l'année ; y compris :

- i. Veiller au déroulement harmonieux et efficace des sessions du CCP ;
- ii. Faciliter une prise de décisions transparente au CCP ;
- iii. Établir l'ordre du jour du CCP, et recommander l'emploi du temps et l'ordre de présentation des points à examiner ;
- iv. Fournir des conseils sur la documentation du CCP, le cas échéant ; et
- v. Remplir d'autres fonctions selon les instructions du Conseil de Coordination du Programme.

Enfin, le Secrétariat a rappelé que la demande de clarification dans le projet de courrier de réponse proposé par le Président du CCP à l'EOSG sur les attentes en matière de performance découle du mandat du CCP réitéré dans l'annexe 4 du [Modus Operandi du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA](#)

Sur les rôles de supervision et de responsabilité du Conseil de Coordination du Programme au paragraphe 8 : Supervision du Directeur exécutif de l'ONUSIDA : « Le Secrétaire général assume le rôle de supervision du poste de Directeur exécutif de l'ONUSIDA, tandis que le CCP est responsable de la supervision du Programme commun de l'ONUSIDA. Si le CCP estime que le mandat du Programme commun de l'ONUSIDA ou sa mise en œuvre est menacé par la performance du Directeur exécutif, il peut, avec le consensus du CCP, soulever toute question concernant les actions ou la performance du Directeur exécutif de l'ONUSIDA auprès de l'ECOSOC. » L'objectif du projet de courrier de réponse est de clarifier la compréhension du CCP quant à la supervision du poste de Directeur exécutif au sein de l'EOSG.

Un autre membre du Bureau du CCP a demandé des éclaircissements sur un paragraphe du courrier de réponse proposé qui prenait position sur une décision du Secrétaire général et ne demandait pas simplement des éclaircissements. Il s'est avéré que cela ne relevait pas du mandat du Bureau du CCP. Prendre note de la décision serait une option possible dans le courrier de réponse proposé, tel qu'il a été rédigé par le Président.

Les membres du Bureau du CCP ont suggéré que le projet de courrier de réponse soit envoyé à l'ensemble du CCP pour qu'il apporte sa contribution et ses recommandations en vue d'une meilleure implication des États membres dans ce processus.

Un membre du Bureau a suggéré de programmer un appel avec l'EOSG afin d'obtenir des éclaircissements sur le rôle du CCP dans les attentes en matière de performance du Directeur exécutif de l'ONUSIDA, en considérant également des exemples provenant d'autres organisations des Nations Unies afin d'éclairer la discussion.

En réponse à une question des membres du Bureau, le Président du CCP a précisé qu'il avait contacté l'EOSG pour assurer le suivi des PO de la résolution 2021 de l'ECOSOC étant donné qu'il n'y avait pas eu d'évolution et que les discussions sur la résolution 2023 de l'ECOSOC pour le Programme commun approchaient rapidement. Le Président a également noté que les recommandations du CCI auxquelles il faut donner suite datent de 2019, et que le rapport du SG est toujours en suspens.

Les membres du Bureau ont convenu de disposer de jours supplémentaires pour se concerter sur les options concernant le projet de courrier proposé par le Président en réponse à la lettre de l'EOSG :

- Option 1 : courrier de réponse envoyé par le président du CCP,
- Option 2 : courrier de réponse à envoyer au nom du Bureau du CCP avec quelques modifications, afin de ne pas exprimer de position sur la décision prise par le Secrétaire général des Nations Unies à ne pas établir de limites de mandat pour la fonction de Directeur exécutif de l'ONUSIDA.

Les membres du Bureau ont été invités à donner leur avis sur les options susmentionnées avant le jeudi 18 mai avant la fermeture des bureaux.

2. Autres points de l'Ordre du jour

- Le Président du CCP a informé les membres du Bureau du CCP que les dates probables des consultations informelles sur la résolution 2023 de l'ECOSOC se situent durant la première semaine de juillet (trois demi-journées).
- Le Président a également informé les membres du Bureau qu'une réunion du Bureau du CCP sera programmée vers la fin du mois de mai pour que le Président du Comité consultatif indépendant de contrôle externe (CCIES) présente et discute avec le Bureau du CCP des recommandations finales du rapport annuel 2023 du CCIES au Conseil d'administration. Les membres du Bureau ont proposé le 2 juin à la place.

Le président clôt la réunion en remerciant les participants pour leur temps et leur engagement et attend avec impatience les réponses au courrier à l'EOSG et la prochaine réunion du Bureau du CCP le vendredi 2 juin 2023 pour que le président du CCIES, sous réserve de sa disponibilité, présente les recommandations finales du rapport annuel 2023 du CCIES.

[L'annexe 1 suit]

United Nations  Nations Unies

POSTAL ADDRESS | ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, NY 10017

EMAIL ADDRESS | COURRIEL: SGCENTRAL@UN.ORG

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL
CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

19 April 2023

Excellency,

On behalf of the Secretary-General, I am writing with reference to resolution 2021/26 of the Economic and Social Council (ECOSOC) regarding the establishment of term limits and performance expectations for the Executive Director of the Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS).

As you know, the United Nations General Assembly recognized that in exercising his authority as Chief Administrative Officer of the Organization, the Secretary-General has flexibility with regard to the appointment of senior leaders. To this end, the General Assembly specified that “the discretionary power of the Secretary-General for the appointment and promotion outside the established procedures should be limited to his Executive Office and the Under-Secretary-General and Assistant Secretary-General levels, as well as Special Envoys at all levels”. (Section II, paragraph 5, of resolution 51/226).

The Secretary-General exercises with great care the discretionary authority that is entrusted to him by the General Assembly and, in line with the current established practice for senior appointments, has decided not to establish term limits for the appointment of the UNAIDS Executive Director.

With regard to the performance expectations of the Executive Director, the Secretary-General is mindful of ECOSOC resolution 1994/24 on the establishment of UNAIDS, which states that the Executive Director “will report directly to the programme coordinating board, which will serve as the governance structure for the programme”. As such, the Secretary-General would be grateful to receive information from the PCB on the exercise of its role in overseeing the performance of the Executive Director.

Her Excellency
Ms. Antje Leendertse
Permanent Representative of Germany
to the United Nations
New York

I would be grateful if this information could be shared with the members of the UNAIDS Programme Coordinating Board for their feedback.

Please accept, Excellency, the assurances of my highest consideration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'E. Rattray', with a long horizontal stroke extending to the right.

E. Courtenay Rattray
Chef de Cabinet